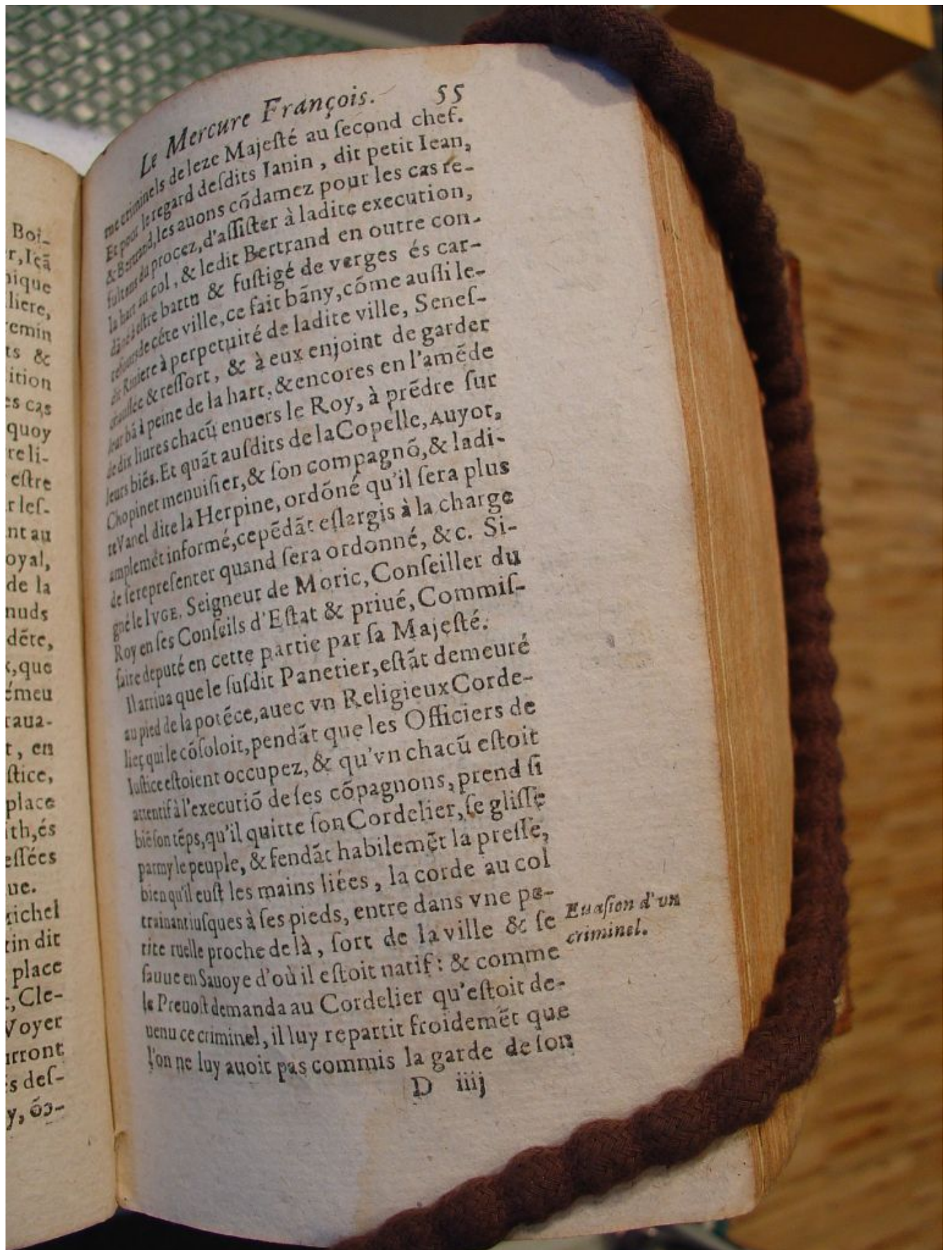


1633_0055.jpg



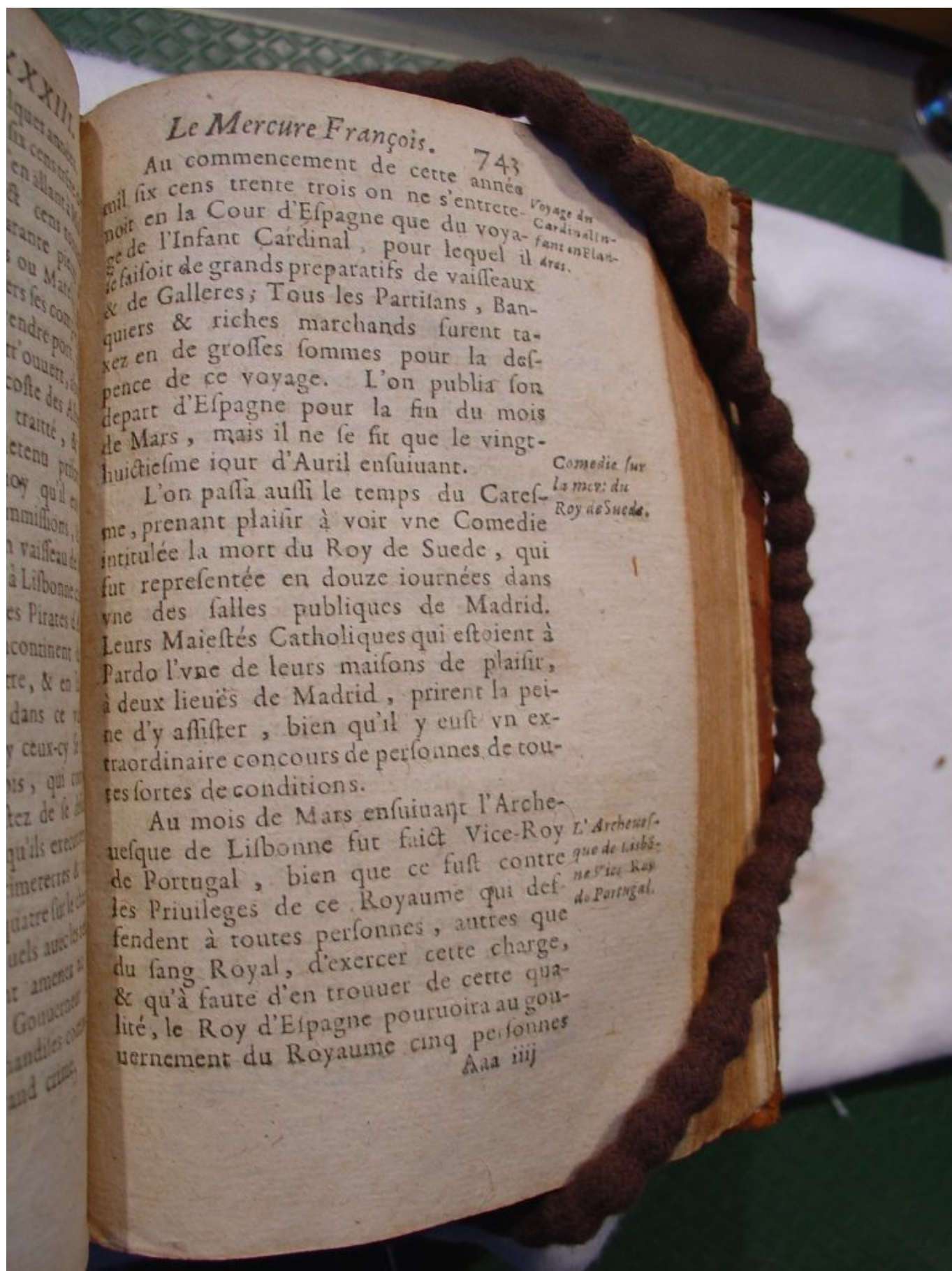
Le Mercure François. 55

me criminels de leze Majesté au second chef.
Et pour le regard desdits Janin, dit petit Jean,
& Bertrand, les auons cōdamez pour les cas re-
sultans du proces, d'assister à ladite execution,
la hart au col, & le dit Bertrand en outre con-
dāné à estre battu & fustigé de verges és car-
res de cete ville, ce fait bāny, cōme aussi le-
dit Rouiere à perpetuité de ladite ville, Senes-
chal & ressort, & à eux enjoint de garder
leur bā à peine de la hart, & encores en l'amēde
de dix liures chacū enuers le Roy, à prédre sur
leurs biens. Et quāt ausdits de la Copelle, Auyot,
Chopinot menuisier, & son compagnō, & ladi-
te Vanel dite la Herpine, ordōné qu'il sera plus
amplemēt informé, cepēdāt eslargis à la charge
de se représenter quand sera ordōné, &c. Si-
gné le 17 GE. Seigneur de Moric, Conseiller du
Roy en ses Conseils d'Etat & priuē, Commis-
saire deputé en cette partie par sa Majesté.
Il arriva que le susdit Panetier, estāt demeuré
au pied de la potēce, avec vn Religieux Corde-
lier qui le cōsolloit, pendāt que les Officiers de
Justice estoient occupez, & qu'un chacū estoit
attentif à l'executiō de ses cōpagnons, prend si
bien son tēps, qu'il quitte son Cordelier, se glisse
parmy le peuple, & fendāt habilemēt la presse,
bien qu'il eust les mains liées, la corde au col
trainant jusques à ses pieds, entre dans vne pe-
tite ruelle proche de là, sort de la ville & se
sauue en Sauoye d'ou il estoit natif: & comme
le Prenoit demanda au Cordelier qu'estoit de-
venu ce criminel, il luy repartit froidemēt que
l'on ne luy auoit pas commis la garde de son

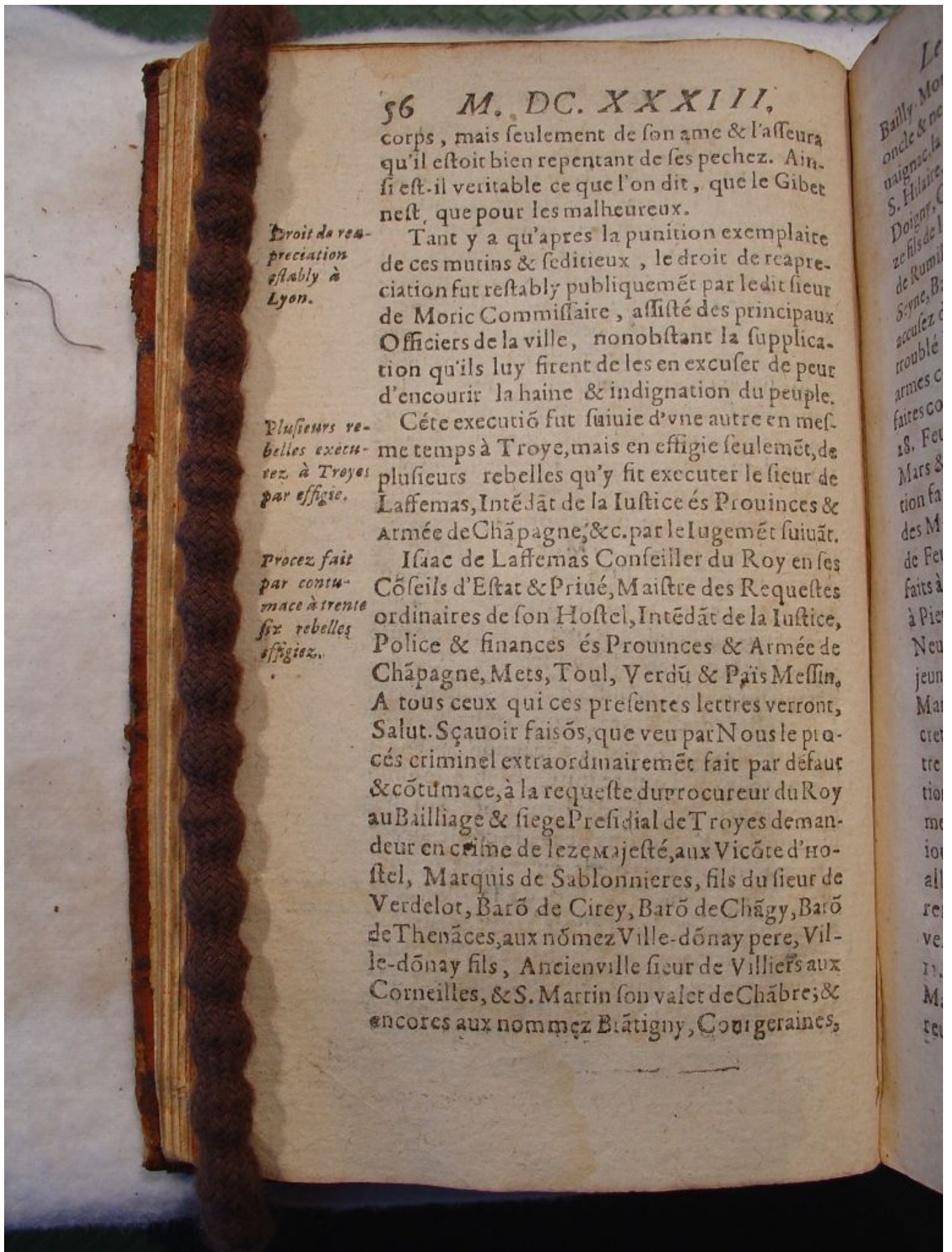
*En asson d'un
criminel.*

D iij

1633_0743.jpg



1633_0056.jpg



56 M. DC. XXXIII,

corps, mais seulement de son ame & l'asseurant qu'il estoit bien repentant de ses pechez. Ainsi est-il veritable ce que l'on dit, que le Gibet nest, que pour les malheureux.

Droit de reappreciation estably à Lyon.

Tant y a qu'après la punition exemplaire de ces mutins & seditieux, le droit de reappreciation fut restably publiquemēt par le dit sieur de Moric Commissaire, assisté des principaux Officiers de la ville, nonobstant la supplication qu'ils luy firent de les en excuser de peur d'encourir la haine & indignation du peuple.

Plusieurs rebelles executez à Troyes par effigie.

Cete executiō fut suivie d'une autre en mesme temps à Troye, mais en effigie seulemēt, de plusieurs rebelles qu'y fit executer le sieur de Laffemas, Intédāt de la Justice és Prouvinces & Armée de Chāpagne, &c. par le Jugemēt suiuant.

Procez fait par contumace à trente six rebelles effigiez.

Isaac de Laffemas Conseiller du Roy en ses Cōseils d'Estat & Priuē, Maistre des Requestes ordinaires de son Hostel, Intédāt de la Justice, Police & finances és Prouvinces & Armée de Chāpagne, Mets, Toul, Verdū & País Messin. A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Salut. Sçauoir faisōs, que veu par Nous le procès criminel extraordinairement fait par défaut & cōtumace, à la requeste du procureur du Roy au Bailliage & siege Presidial de Troyes demandeur en crime de lezemajesté, aux Vicōte d'Hostel, Marquis de Sablonnières, fils du sieur de Verdilot, Barō de Citey, Barō de Chāgy, Barō de Thenāces, aux nōmez Ville-dōnay pere, Ville-dōnay fils, Ancienville sieur de Villiers aux Corneilles, & S. Marrin son valet de Chābre; & encores aux nommez Biātigny, Cougeraines,

Le
Bailly. Mornac & ne
naignac la
S. Hilaire
Doignor
ze fils de
de Rumi
Soyne, B
accusez
troublé
armes
faites co
s. Feu
Mars &
tion fa
des M
de Fe
faits à
à Pie
Neu
jeun
Mar
cre
tre
tio
me
io
al
re
ve
M.
te

1633_0744.jpg



744 M. DC. XXXIII.

qualifiées d'iceluy, ce qui a esté pratiqué jusques à present. Cet Archeuesque ne fust pas long-temps Vice-Roy, estant mort trois mois apres en prenant possession de sa charge.

Le President de Castille Euesque de Cordoüa, premier Officier de Paix de cette Monarchie, mourut en ce mesme temps & l'Archeuesque de Grenade fut pourueu de cette charge en interim.

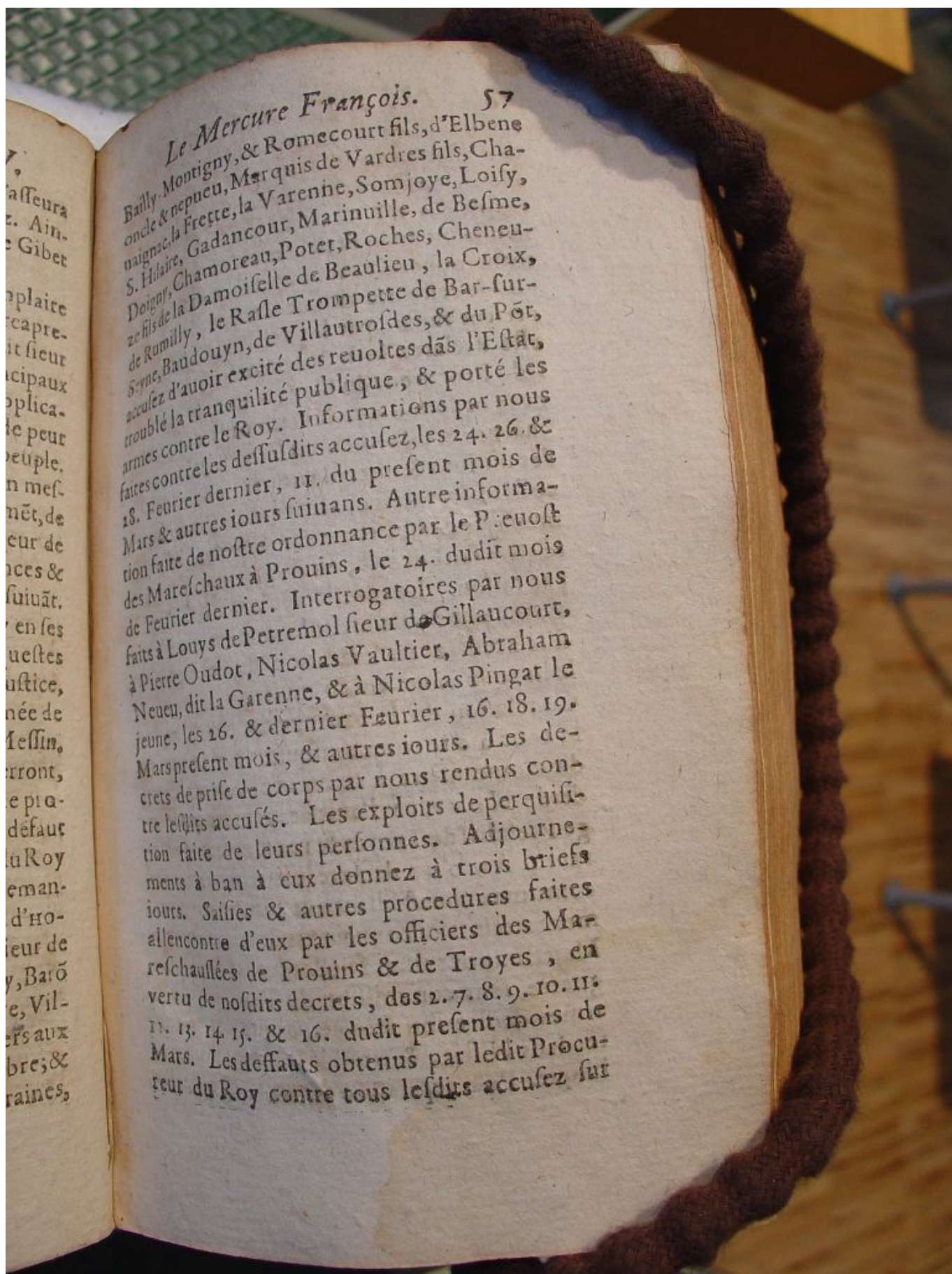
Tempête grande sur mer.

Au mois de May plusieurs vaisseaux de la flotte preparée pour aller aux Indes, periront dans la Baye de Cadiz, la veille du iour de leur depart par vne tempeste furieuse qui suruint soudainement, & surprit tous les Matelots. Plusieurs de ces vaisseaux se rompirent, & d'autres coulerent à fonds en s'eschoüant, de telle sorte que le dommage de cet inconuenient a esté estimé à plus de deux millions de liures de marchandises qui se portoyent aux Indes.

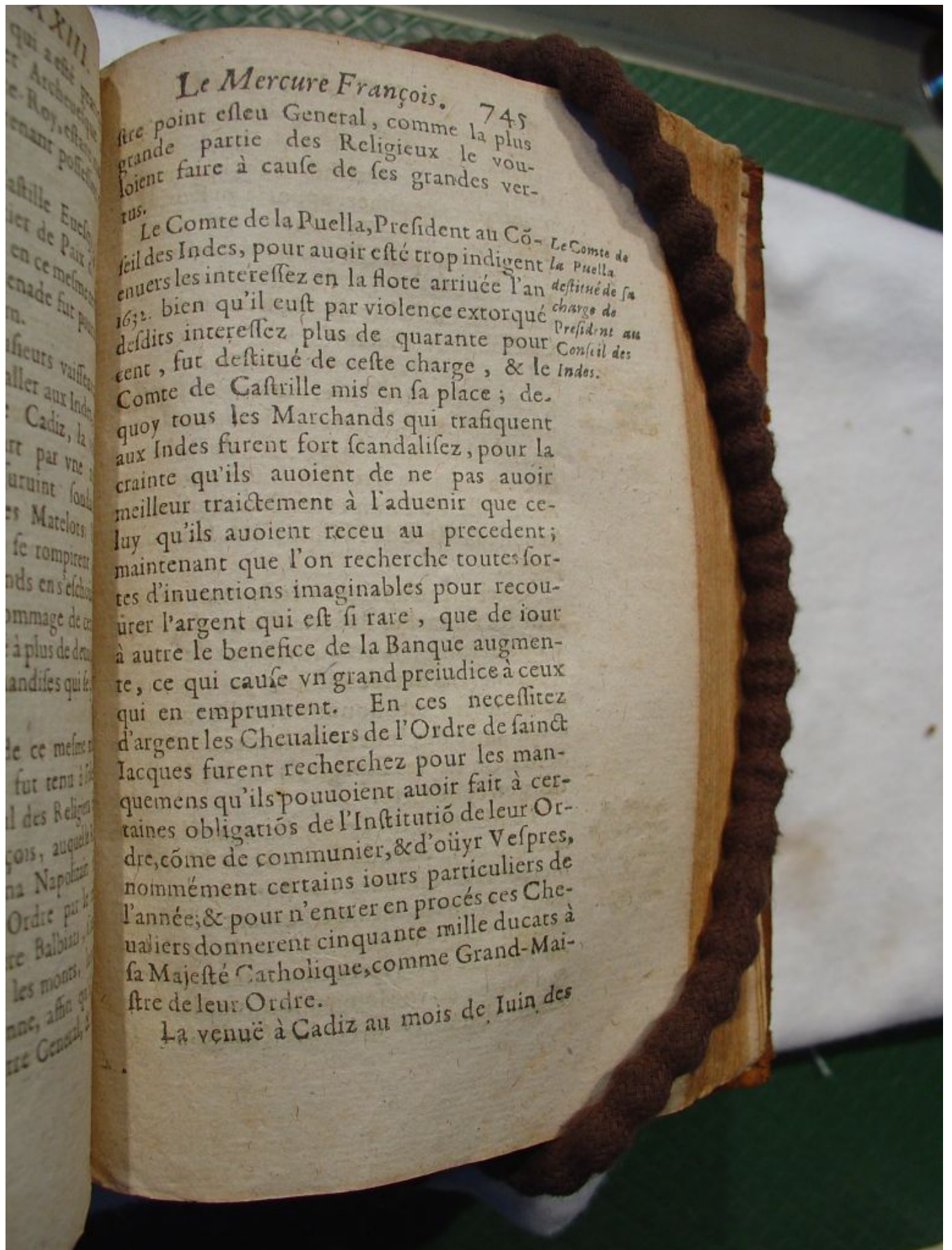
Chapitre general des Religieux de l'ordre de S. François.

Le quatorziesme de ce mesme mois veille de la Pentecoste fut tenu à Toledo vn Chapitre General des Religieux de l'Ordre de Sainct François, auquel le Reuerend Pere Campagna Napolitain fut esleu General de cet Ordre par le defaut du Reuerend Pere Balbiati, Commissaire General deçà les monts, lequel fut arresté à Barcelonne, afin qu'il ne peust estre audit Chapitre General, & ne-

1633_0057.jpg



1633_0745.jpg



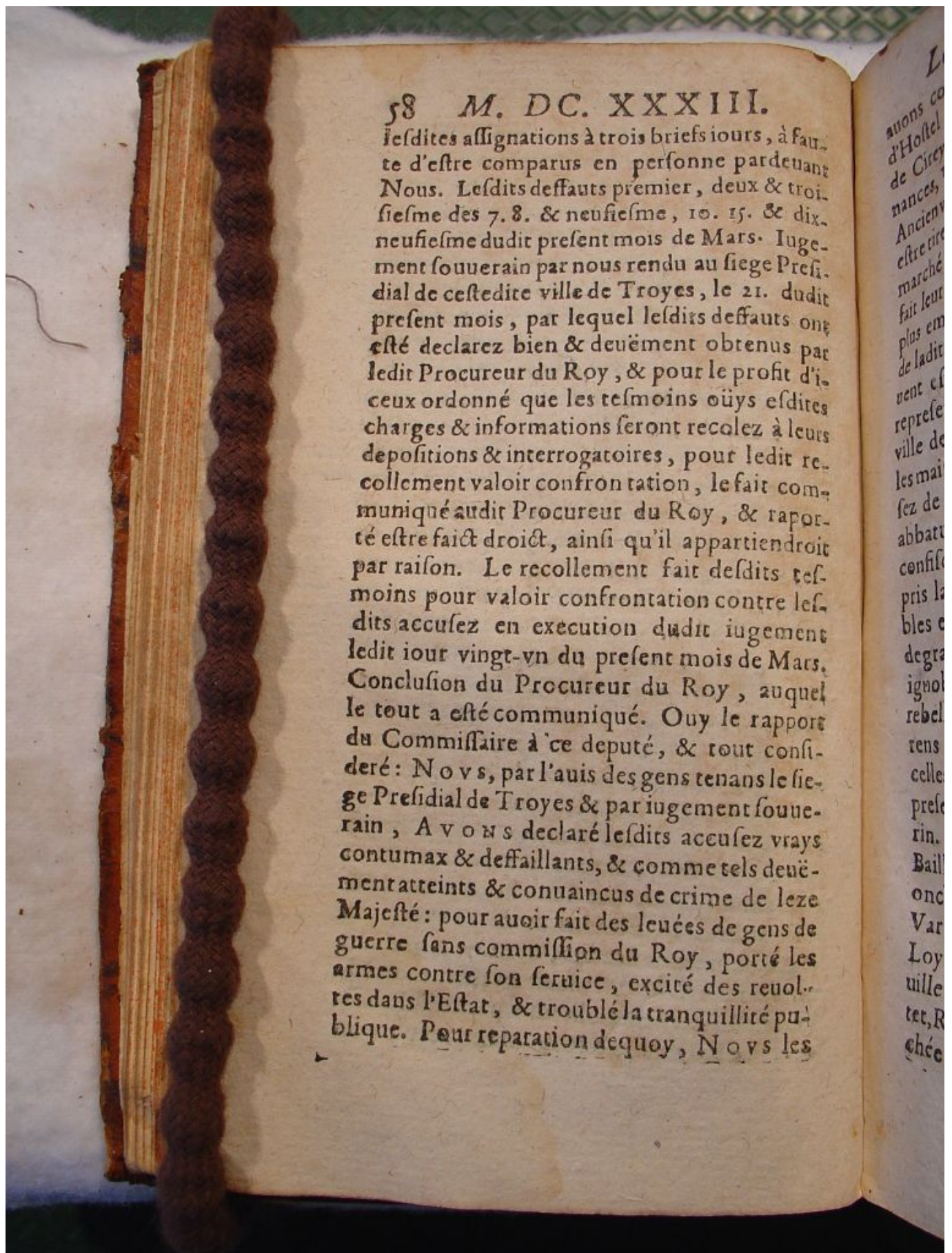
Le Mercure François.

Le point esleu General, comme la plus grande partie des Religieux le vouloient faire à cause de ses grandes vertus.

745
Le Comte de la Puella, President au Cō-
seil des Indes, pour auoir esté trop indigent
enuers les interessez en la flote arriuée l'an
1632. bien qu'il eust par violence extorqué
desdits interessez plus de quarante pour
cent, fut destitué de ceste charge, & le
Comte de Castille mis en sa place; de
quoy tous les Marchands qui trafiquent
aux Indes furent fort scandalisez, pour la
crainte qu'ils auoient de ne pas auoir
meilleur traictement à l'aduenir que ce-
luy qu'ils auoient receu au precedent;
maintenant que l'on recherche toutes for-
tes d'inuentions imaginables pour recou-
urer l'argent qui est si rare, que de iour
à autre le benefice de la Banque augmen-
te, ce qui cause vn grand preiudice à ceux
qui en empruntent. En ces necessitez
d'argent les Cheualiers de l'Ordre de saint
Iacques furent recherchez pour les man-
quemens qu'ils pouuoient auoir fait à cer-
taines obligatiōs de l'Institutiō de leur Or-
dre, cōme de communier, & d'oüyr Vespres,
nommément certains iours particuliers de
l'année; & pour n'entrer en procès ces Che-
ualiers donnerent cinquante mille ducats à
sa Majesté Catholique, comme Grand-Mai-
stre de leur Ordre.

La venuë à Cadiz au mois de Iuin des

1633_0058.jpg

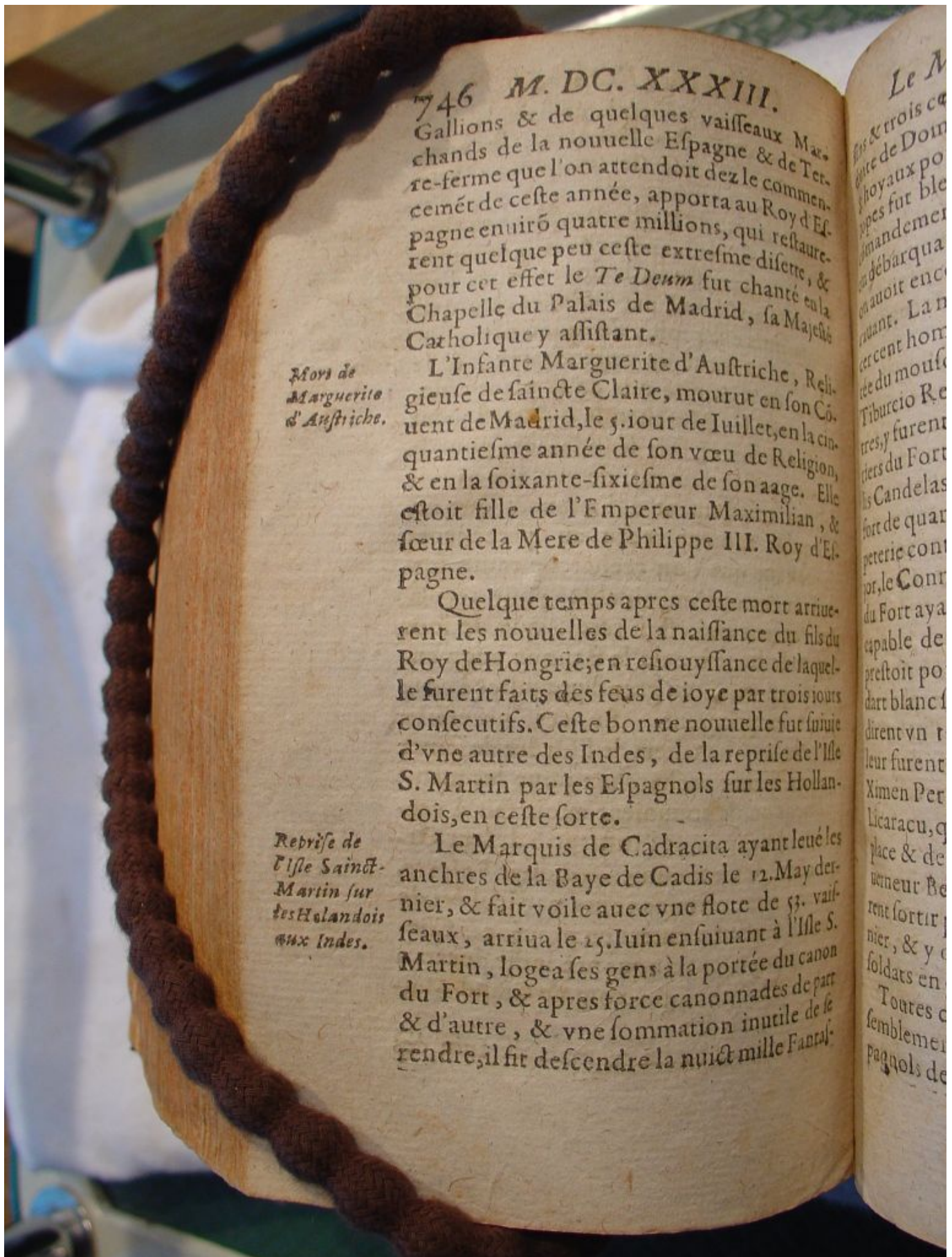


58 M. DC. XXXIII.

lesdites assignations à trois briefs iours, à faute d'estre comparus en personne pardeuant Nous. Lesdits deffaults premier, deux & troisieme des 7. 8. & neuuiesme, 10. 15. & dix-neuuesme dudit present mois de Mars. Iugement souverain par nous rendu au siege Presidial de ceste dite ville de Troyes, le 21. dudit present mois, par lequel lesdits deffaults ont esté declarez bien & deuëment obtenus par ledit Procureur du Roy, & pour le profit d'iceux ordonné que les tesmoins ouïs esdites charges & informations seront recolez à leurs depositions & interrogatoires, pour ledit recollement valoir confrontation, le fait communiqué audit Procureur du Roy, & rapporté estre fait droit, ainsi qu'il appartiendroit par raison. Le recollement fait desdits tesmoins pour valoir confrontation contre lesdits accusez en execution dudit iugement ledit iour vingt-vn du present mois de Mars. Conclusion du Procureur du Roy, auquel le tout a esté communiqué. Ouy le rapport du Commissaire à ce député, & tout considéré: **Nous**, par l'avis des gens tenans le siege Presidial de Troyes & par iugement souverain, **A V O N S** declare lesdits accusez vrayz contumax & deffailants, & comme tels deuëment atteints & conuaincus de crime de leze Majesté: pour auoir fait des leuées de gens de guerre sans commission du Roy, porté les armes contre son seruice, excité des reuoltes dans l'Etat, & troublé la tranquillité publique. Pour reparation dequoy, **Nous** les

L
avons co
d'Hottel
de Cicy
nances,
Ancien
estre tire
marché
fait leur
plus em
de ladit
uent et
represe
ville de
les mai
sez de
abbati
confisse
pris la
bles e
degra
ignol
rebel
rens
celle
prese
rin.
Baill
onc
Var
Loy
uille
ter, R
chéc

1633_0746.jpg



746 M. DC. XXXIII.

Gallions & de quelques vaisseaux Marchands de la nouvelle Espagne & de Terce-ferme que l'on attendoit dez le commencement de ceste année, apporta au Roy d'Espagne enuirō quatre millions, qui restaurent quelque peu ceste extreme disette, & pour cet effet le *Te Deum* fut chanté en la Chapelle du Palais de Madrid, sa Majesté Catholique y assistant.

*Mort de
Marguerite
d'Autriche.*

L'Infante Marguerite d'Autriche, Religieuse de sainte Claire, mourut en son Couuent de Madrid, le 5. iour de Iuillet, en la cinquantesme année de son vœu de Religion, & en la soixante-sixiesme de son age. Elle estoit fille de l'Empereur Maximilian, & sœur de la Mere de Philippe III. Roy d'Espagne.

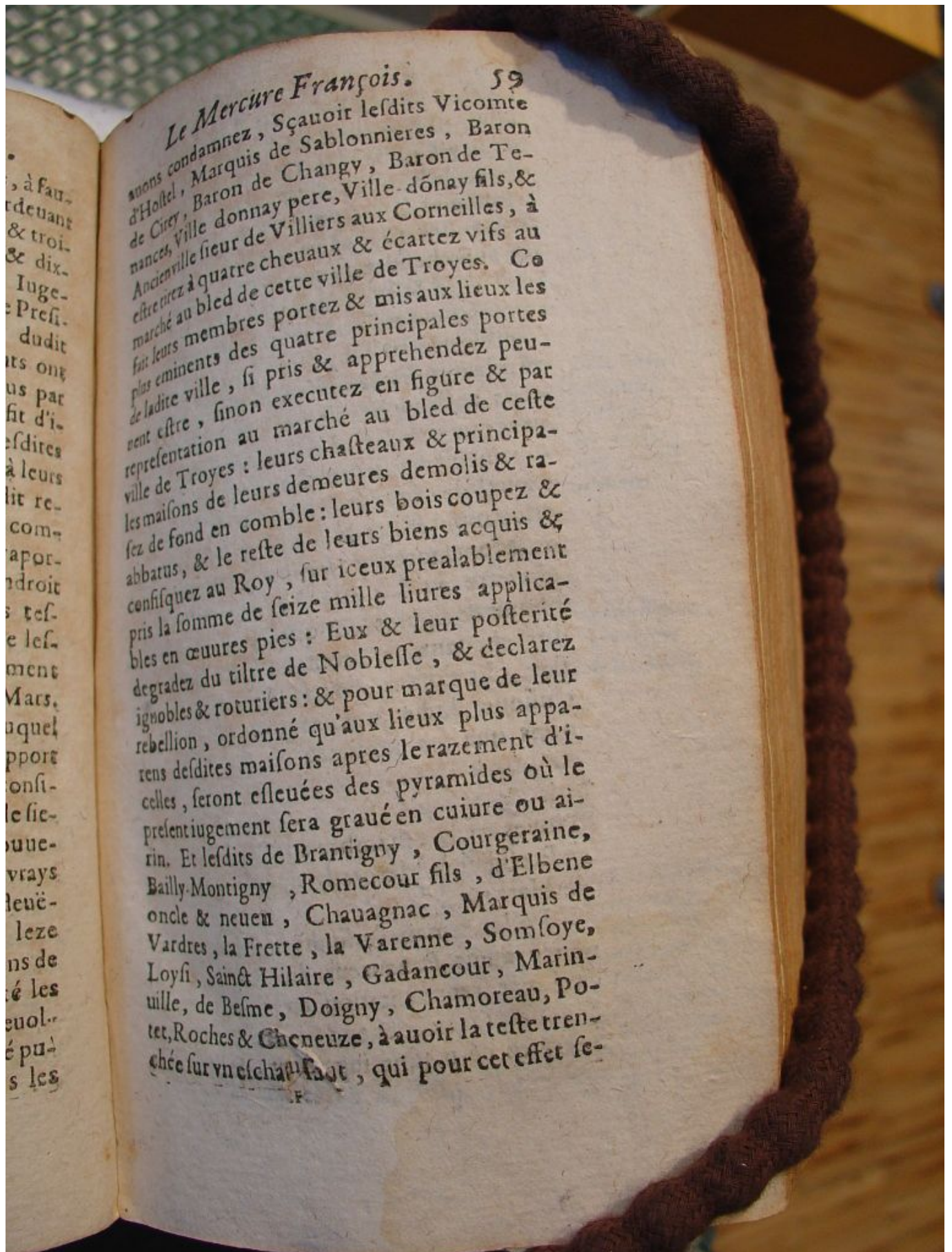
Quelque temps apres ceste mort arriuerent les nouvelles de la naissance du fils du Roy de Hongrie; en resiouissance de laquelle furent faits des feus de ioye par trois iours consecutifs. Ceste bonne nouvelle fut suivie d'une autre des Indes, de la reprise de l'Isle S. Martin par les Espagnols sur les Hollandois, en ceste sorte.

*Reprise de
l'Isle Saint-
Martin sur
les Hollandois
aux Indes.*

Le Marquis de Cadracita ayant leué les anchres de la Baye de Cadis le 12. May dernier, & fait voile avec vne flote de 53. vaisseaux, arriua le 25. Iuin ensuiuant à l'Isle S. Martin, logea ses gens à la portée du canon du Fort, & apres force canonnades de part & d'autre, & vne sommation inutile de se rendre, il fit descendre la nuit mille Fantai-

Le M...
trois ca...
de Dou...
hoiaux po...
fuit ble...
mandem...
gébârqua...
auoit enc...
uant. La n...
cent hom...
du mouf...
Tiburcio Re...
furent...
du Fort...
Candelas...
de quar...
peterie con...
or, le Conr...
du Fort aya...
capable de...
prestoit po...
dant blanc...
dirent vn r...
leur furent...
Ximen Per...
Licaracu, q...
place & de...
ueneur Be...
rent sortir...
nier, & y e...
soldats en...
Toutes c...
sembleme...
pagnols de

1633_0059.jpg

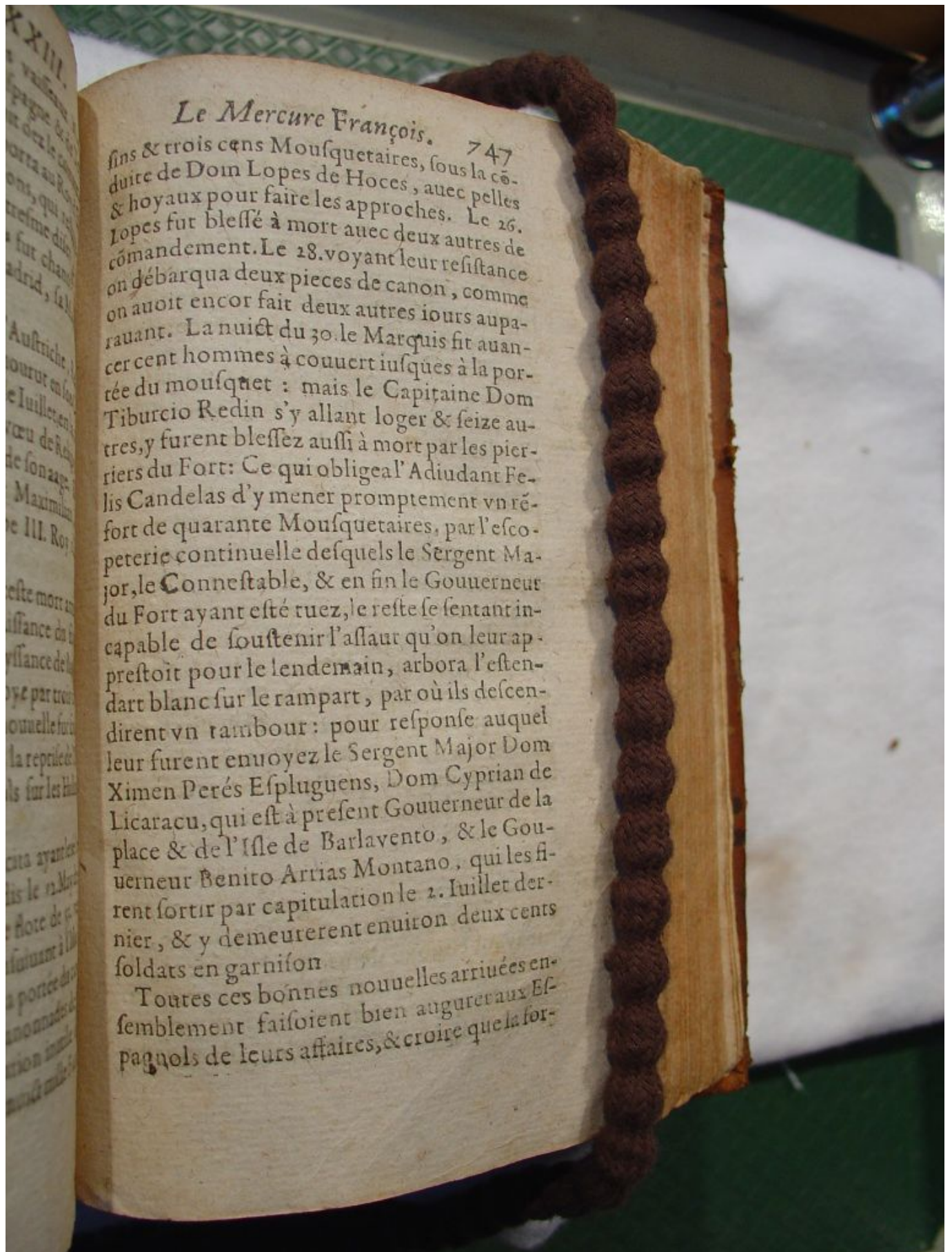


Le Mercure François.

59

mons condamnez, Sçauoir lesdits Vicomte d'Hostel, Marquis de Sablonnières, Baron de Cirey, Baron de Changy, Baron de Tencances, Ville donnay pere, Ville donnay fils, & Ancienville sieur de Villiers aux Corneilles, à estre tirez à quatre chevaux & écartez vifs au marché au bled de cette ville de Troyes. Ce fut leurs membres portez & mis aux lieux les plus eminentz des quatre principales portes de ladite ville, si pris & apprehendez peuvent estre, sinon executez en figure & par representation au marché au bled de ceste ville de Troyes: leurs chasteaux & principales maisons de leurs demeures demolis & rablez de fond en comble: leurs bois coupez & abbatus, & le reste de leurs biens acquis & confisquez au Roy, sur iceux prealablement pris la somme de seize mille liures applicables en œuures pies: Eux & leur posterité degradez du tiltre de Noblesse, & declarez ignobles & roturiers: & pour marque de leur rebellion, ordonné qu'aux lieux plus apparens desdites maisons apres le razement d'icelles, seront esleuées des pyramides où le present iugement sera graué en cuiure ou airin. Et lesdits de Brantigny, Courgeraine, Bailly-Montigny, Romecour fils, d'Elbene oncle & neuem, Chauagnac, Marquis de Vardres, la Frette, la Varenne, Somsoye, Loyfi, Sainct Hilaire, Gadancour, Marinville, de Besme, Doigny, Chamoreau, Potet, Roches & Cheneuze, à auoir la teste trenchée sur vn eschauffaut, qui pour cet effet se-

1633_0747.jpg



Le Mercure François. 747
fins & trois cens Mousquetaires, sous la cō-
duite de Dom Lopes de Hoces, avec pelles
& hoyaux pour faire les approches. Le 26.
Lopes fut blessé à mort avec deux autres de
cōmandement. Le 28. voyant leur resistance
on débarqua deux pieces de canon, comme
on auoit encor fait deux autres iours aupara-
uant. La nuit du 30. le Marquis fit auan-
cer cent hommes à couuert iusques à la por-
tée du mousquet : mais le Capitaine Dom
Tiburcio Redin s'y allant loger & seize au-
tres, y furent blessés aussi à mort par les pier-
riers du Fort: Ce qui obligea l' Adjudant Fe-
lis Candelas d'y mener promptement vn ré-
fort de quarante Mousquetaires, par l'esco-
peterie continuelle desquels le Sergent Ma-
jor, le Conestable, & en fin le Gouverneur
du Fort ayant esté ruez, le reste se sentant in-
capable de soustenir l'assaut qu'on leur ap-
prestoit pour le lendemain, arbora l'esten-
dard blanc sur le rempart, par où ils descen-
dirent vn rambour: pour responce auquel
leur furent enuoyez le Sergent Major Dom
Ximen Perés Espluguens, Dom Cyprian de
Licaracu, qui est à present Gouverneur de la
place & de l'Isle de Barlvento, & le Gou-
verneur Benito Arrias Montano, qui les fi-
rent sortir par capitulation le 2. Iuillet der-
nier, & y demurerent enuiron deux cents
soldats en garnison
Toutes ces bonnes nouvelles arriuées en-
semblement faisoient bien augurer aux Es-
pagnols de leurs affaires, & croire que la for-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan